

Gestion des données personnelles



En tant qu'animateur·rice, tu es également responsable de la protection des données personnelles des jeunes dont tu t'occupes.

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), applicable à l'échelle européenne, encadre l'utilisation et le traitement de ces informations sensibles.

Concrètement, cela signifie que tu n'as pas le droit de transmettre les données personnelles d'un·e membre à qui que ce soit, qu'il·elle fasse partie du Mouvement ou non.

Une donnée personnelle, c'est par exemple : le nom, le prénom, la date de naissance, l'adresse postale, le numéro de téléphone, l'adresse email, le groupe sanguin, etc. Ces informations se trouvent souvent dans le listing de ton groupe ou dans les fiches médicales des jeunes.

Un exemple fréquent : quand tu envoies un mail à plusieurs parents ou jeunes, pense à toujours utiliser la fonction « Cci » (copie carbone invisible). Cela évite que les adresses email — qui sont des données privées — soient visibles par tous les destinataires.

À noter : avant la prise de possession des lieux de camp, les responsables de camp doivent informer le ou la bourgmestre :

1. du **lieu** du camp,
2. de la **durée** du séjour,
3. du **nombre de participant·es**,
4. ainsi que des **coordonnées du ou des responsables** de camp (nom et numéro de téléphone).

Rien de plus ne doit être communiqué à cette étape.

Dès que tu n'as plus besoin de certaines données, détruis-les. Et si tu les as partagées avec d'autres personnes (comme un·e intendant·e ou un·e propriétaire), veille à leur demander de les effacer également. C'est essentiel pour éviter toute utilisation involontaire ou abusive.

Des questions ?

Écris-nous à l'adresse suivante : donnees@sgp.be. Nous sommes là pour t'aider !



Si tu veux en savoir sur le RGPD, rends-toi [ici](#)